

nable que d'être obligé chaque année de passer l'été à remplir ici nos devoirs parlementaires, quand il nous serait beaucoup plus commode de les remplir en hiver, sans préjudicier en rien aux intérêts du pays.

Sir WILFRID LAURIER : Pour l'instant, je n'ai qu'une observation à faire au sujet des remarques de mon honorable ami de Toronto-nord (M. Foster) et de la motion par laquelle il les a terminées. Je conviens que le budget supplémentaire a été déposé un peu tard et qu'il atteint un chiffre considérable. Ce n'est pas tant au chiffre du budget que mon honorable ami semble avoir trouvé à redire qu'aux six mois qu'a duré la session actuelle. Nous devrions tous nous efforcer, dit mon honorable ami, de faire en sorte que les sessions soient aussi courtes que possible; je conviens qu'en des circonstances ordinaires, nous ne serions pas excusables d'avoir déposé ce budget à une époque aussi avancée de la session, mais je crois qu'il nous est possible d'expliquer ce retard, sans qu'il soit besoin, pour cela, de nous abriter derrière les usages implantés par nos prédécesseurs, chose dont mon honorable ami me sait absolument incapable. Nous ne craignons pas de faire juger notre conduite d'après ce qu'elle vaut et non d'après les erreurs commises par nos prédécesseurs.

L'honorable député a fait surtout porter ses observations sur les crédits destinés aux Travaux publics et à la Milice, tout en critiquant quelque peu ceux du Transcontinental et de l'Intercolonial. Mon honorable ami n'est pas sans savoir que l'administration de l'Intercolonial a toujours été hérissée de difficultés, et je l'avoue avec regret, ces difficultés sont aussi grandes aujourd'hui qu'elle l'étaient autrefois. Je dois dire, cependant, que le budget de l'Intercolonial et celui du Transcontinental auraient été déposés plus tôt si ceux de la Milice et des Travaux publics eussent été prêts.

Parlant du budget de la Milice, mon honorable ami a dit que nous inaugurons une politique nouvelle. C'est très vrai. Cela étant, le devoir nous incombe de faire part à la Chambre des raisons qui ont déterminé ce changement. Comme le dira mon honorable collègue de la Milice, dont le budget sera mis à l'étude dès que la Chambre se sera formée en comité des subsides, cette question occupe depuis un certain temps l'attention du Gouvernement; notre décision est prise depuis deux, trois, ou même cinq ou six mois, mais nous nous sommes tenus en communication avec les autorités impériales afin d'obtenir leur réponse définitive quant à ce que nous avions projeté de faire, et le ministre de la Milice m'apprend que nous n'avons pas encore reçu la réponse que nous attendons. Voilà la raison pour laquelle ce budget n'a pas été déposé plus tôt; mais comme nous n'avons pas encore reçu du gouvernement impérial les dépêches qui de-

vront compléter la correspondance, nous avons résolu de faire part au Parlement de la politique que nous projetons d'inaugurer. Telle est, je le répète, la cause du retard que nous avons apporté au dépôt de ce budget supplémentaire.

Mon honorable ami n'est pas sans savoir que le budget supplémentaire du ministère des Travaux publics se prépare toujours pendant la session. Pas n'est besoin de rappeler à la Chambre que lors de la réunion du Parlement le chef de ce ministère ne put venir reprendre son siège au milieu de nous, retenu qu'il était par la maladie. Nous comptions qu'il ne tarderait pas à reprendre ses travaux; malheureusement, nous avons été déçus dans notre espérance. Il fallut donc choisir un nouveau ministre qui dut se faire élire, ce qui prit quatre semaines. Dans ces circonstances, il fut impossible de s'occuper du budget des Travaux publics. Ceci explique suffisamment, je crois, le retard apporté à la préparation de ce budget. Il me semble que cette explication devrait convaincre mon honorable ami que nous avions de bonnes raisons de déposer aussi tard le budget supplémentaire.

Je tiens à faire observer à l'honorable député, que je désire autant que lui accélérer l'expédition de la besogne parlementaire et abrégier la durée exceptionnellement longue que les sessions ont atteinte en ces dernières années. Si les membres de la gauche voulaient nous donner la main—et j'apprends avec plaisir que l'honorable chef de l'opposition est prêt à le faire—je crois que nous pourrions trouver quelque moyen d'abrégier la durée des sessions. Les observations que l'honorable chef de la gauche a faites au sujet de la convocation plus hâtive du Parlement méritent de fixer notre attention. Il y a deux ans, si je me rappelle bien, un ancien membre de cette Chambre, M. Boyd, du Manitoba, lança l'idée que nous devrions nous réunir en novembre, c'est-à-dire avant le nouvel an plutôt qu'après. C'est une idée que j'approuve entièrement. Je crois que nous ne pourrions mieux faire que de convenir que, par une loi tacite de ce Parlement, la Chambre devrait être convoquée dans la première ou la seconde semaine de novembre, qu'il y aurait ajournement à Noël, et que les travaux de la session se continueraient ensuite. La prorogation pourrait alors avoir lieu avant Pâques. Je ne crois pas que nous puissions faire cela à la prochaine session, parce qu'il faudra faire un certain travail préliminaire. Il faudra d'abord changer les dates de l'exercice financier. Cette question, je le sais, occupe depuis quelque temps l'attention du ministre des Finances, et comme il est en faveur du changement, on peut donc être certain qu'il s'effectuera. Autre raison qui nous empêchera de nous réunir de bonne heure à l'automne, c'est que, ainsi que l'a annoncé le ministre des Finances, il sera institué une commission qui devra s'enquérir des changements qu'il convient de faire subir au tarif.